

Les allocataires du Revenu de Solidarité Active en Ile-de-France fin mars 2012

N°5-Juillet 2012

Tableau de bord trimestriel n° 10

Fin mars 2012, l'Ile-de-France compte 348 500 allocataires du revenu de solidarité active. Il couvre 6% de la population francilienne. Entre fin décembre 2011 et fin mars 2012, le nombre d'allocataires et de personnes couvertes par le RSA est resté relativement stable.

■ La proportion de personnes bénéficiant du RSA reste stable en Ile-de-France

Au 31 mars 2012, 348 500 foyers allocataires bénéficient du RSA en Ile-de-France : 277 300 (80 %) bénéficient de sa composante « minimum social » - le RSA socle - et 71 200 (20 %) de sa composante « complément de revenu d'activité » - le RSA activité seul. Paris et la Seine-Saint-Denis abritent près de la moitié des bénéficiaires du RSA. (cf. tableau 1). Ce nombre inclut les bénéficiaires du RSA jeunes dont les effectifs s'élèvent à 830. Par ailleurs, environ 38 500 allocataires perçoivent le RSA majoré versé aux personnes ayant la charge d'un enfant né ou à naître et se retrouvant en situation d'isolement. L'ensemble de la population vivant dans un foyer bénéficiant du RSA est de 707 700 personnes, soit 6 % de la population francilienne. Cette proportion est restée quasiment stable entre décembre 2011

de-Marne (6,6 %) et près de trois fois plus que dans les Hauts-de-Seine (4,4 %). Paris et les départements de la grande couronne se distinguent par une proportion de population couverte autour de la moyenne régionale, à l'exception des Yvelines qui affiche le taux le plus bas (3,5 %).

Environ 528 900 personnes sont couvertes par le RSA socle. Selon cette composante, c'est 4,5 % de la population francilienne qui vit dans un foyer allocataire bénéficiaire de ce minimum social. Plus d'un francilien sur quatre couvert par ce minimum social vit en Seine-Saint-Denis et moins d'un sur cinq à Paris.

En termes d'évolution, de fin décembre 2011 à fin mars 2012 le nombre d'allocataires du RSA a augmenté de 1,1 %, ce qui confirme la hausse moins dynamique observée au cours de l'année 2011 (cf. figure 1). Mais l'évolution diffère selon le type de RSA : le nombre de bénéficiaires du RSA socle est relativement stable : les effectifs

Tableau 1 : Répartition des allocataires du RSA selon la composante

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Ile-de-France
Allocataires bénéficiaires du RSA									
RSA socle	60 719	27 408	67 067	35 028	22 599	18 338	20 089	260 39	277 287
Socle seul	51 564	23 520	59 879	30 922	19 394	15 984	17 157	22 641	241 061
Socle et activité	9 155	3 888	7 188	4 106	3 205	2 354	2 932	3 398	36 226
RSA activité seul	14 395	8 343	14 801	8 027	7 022	5 765	5 818	7 068	71 239
Total RSA	75 114	35 751	81 868	43 055	29 621	24 103	25 907	33 107	348 526
Population couverte par le RSA	125 847	68 369	181 384	86 698	65 519	49 323	56 626	73 920	707 686

Source : Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France, mars 2012

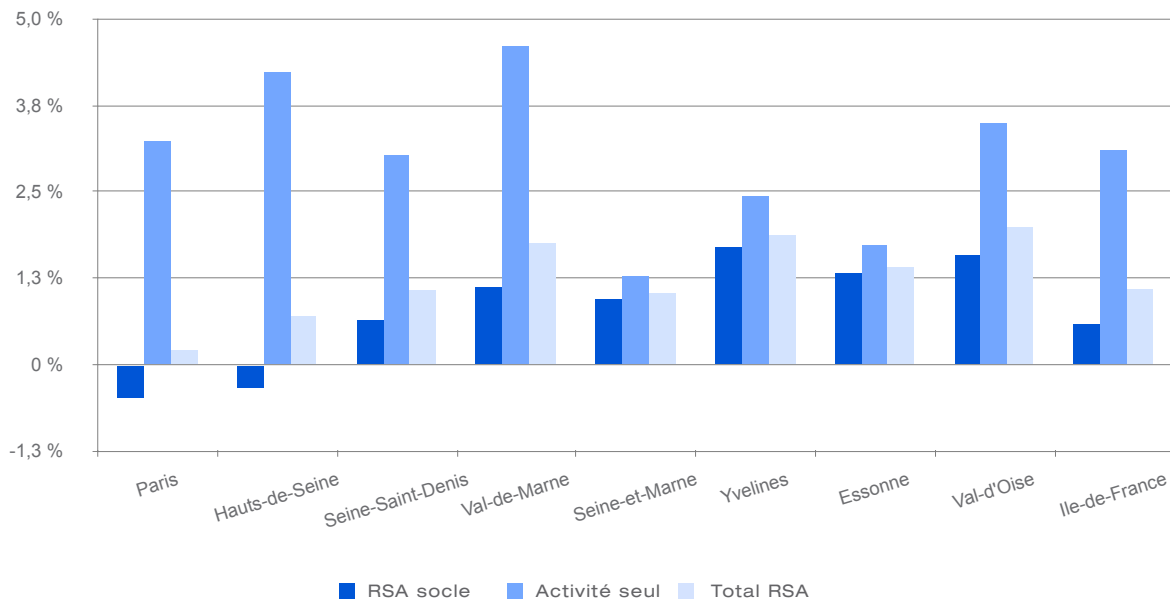
Lecture : Fin mars 2012, 8 300 foyers bénéficient du RSA activité seul dans les Hauts-de-Seine

et mars 2012 et l'évolution dans les départements franciliens suit la même tendance.

Néanmoins, la part de la population couverte par le dispositif RSA est dépendante du contexte socio-économique des départements d'Ile-de-France. Elle est plus élevée en Seine-Saint-Denis où 12 % de la population vit dans un foyer allocataire du RSA, c'est près de deux fois plus que dans le Val-

passent de 276 000 à 277 000, soit une hausse de moins de 1 %. En revanche, le nombre de bénéficiaires du RSA « activité seul » augmente de façon plus soutenue (+ 3,1 %), notamment à Paris, dans les départements de la petite couronne, et le Val-d'Oise. Dans les départements plus excentrés de la grande couronne, la Seine-et-Marne et l'Essonne, l'augmentation avoisine les 1,5 %.

Figure 1 : Evolution trimestrielle du nombre d'allocataires du RSA selon les départements et la composante



Source : Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France, mars 2012

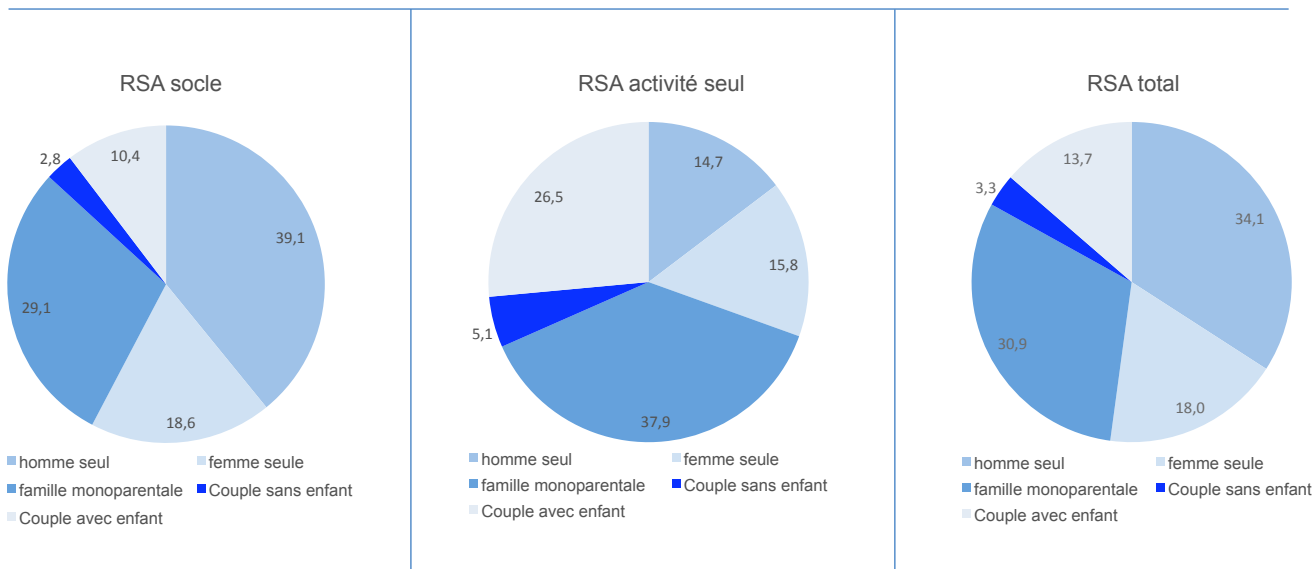
Lecture : De fin décembre 2011 à fin mars 2012, le nombre d'allocataires du RSA activité seul a augmenté de 4,6 % dans le Val-de-Marne.

■ Un profil familial des allocataires du RSA toujours dépendant sensiblement de la composante

Le profil familial des allocataires du RSA socle se distingue par une proportion importante de personnes isolées sans conjoint ni enfant à charge (58 %) et dont la majorité d'entre elles (2/3) (cf. figure 2) sont des hommes. Par ailleurs, près d'un foyer sur trois est une fa-

mille monoparentale dont le parent isolé est pour plus de 80% une femme. Les allocataires bénéficiant du RSA activité seul sont pour plus de 6 sur 10 des foyers avec enfants : 38 % sont des familles monoparentales et là aussi dans la quasi totalité des cas l'unique parent de la famille est une femme. Les couples avec enfants représentent 27 % des foyers.

Figure 2 : Structure familiale des allocataires du RSA selon la composante



Source : Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France, mars 2012

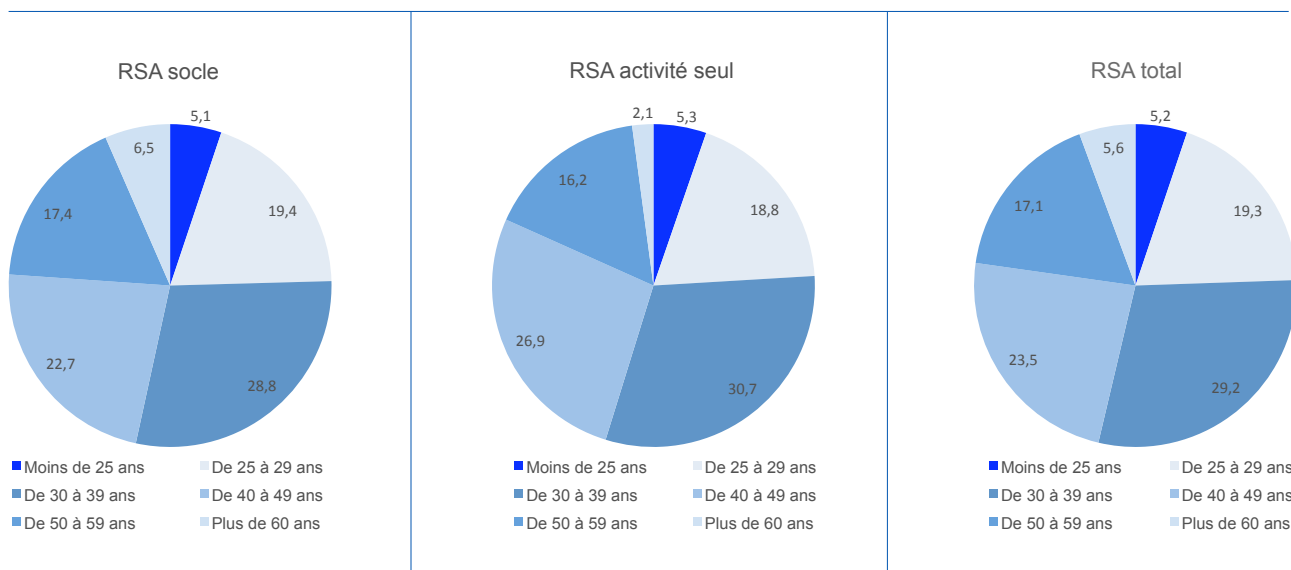
Lecture : Fin mars 2012, 38 % des allocataires du RSA activité seul sont des familles monoparentales.

■ Une population plutôt jeune

Les moins de 30 ans représentent un peu plus d'un allocataire sur cinq ; une large majorité des allocataires franciliens est âgée de 30 à 50 ans (53 %).

Les foyers allocataires du RSA de la grande couronne sont entrés plus récemment dans le dispositif que ceux de la petite couronne : 23,4 % en bénéficient depuis au plus 1 an en grande couronne contre 27,4 % en petite couronne.

Figure 3 : Structure par âge des allocataires du RSA selon la composante



Source : Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France, mars 2012
Lecture : Fin mars 2012, 54 % des allocataires du RSA ont moins de 40 ans

La part des personnes âgées de 60 ans et plus est faible en raison de leur transfert vers les dispositifs vieillesse. Il n'y a pas de différenciation majeure selon la composante du RSA (cf. figure 3).

■ Près d'un allocataire sur trois est dans le dispositif depuis plus de quatre ans

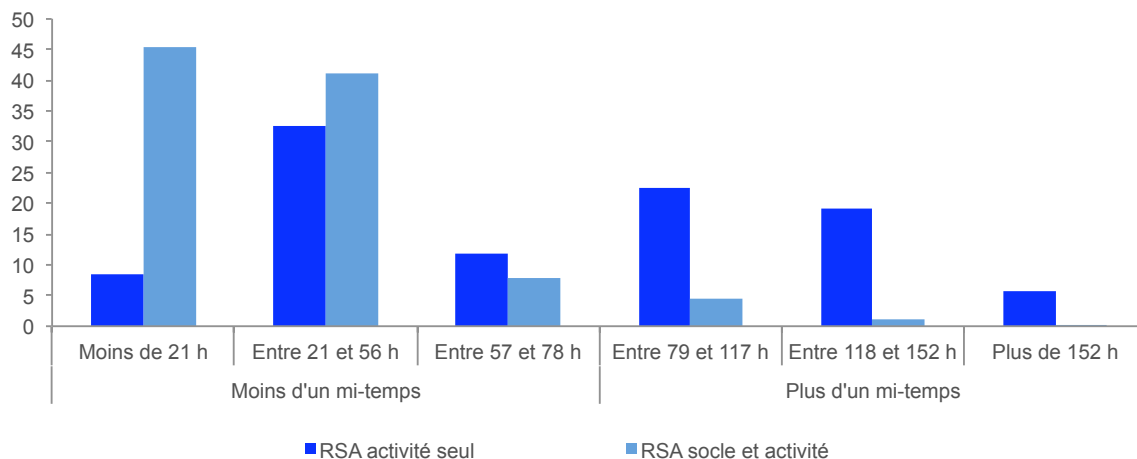
Parmi les foyers allocataires franciliens bénéficiaires du RSA, en tenant compte de l'ancienneté dans le RMI et l'API, 75 % sont dans le dispositif global depuis plus d'un an, et parmi ceux-ci quatre sur dix le sont depuis plus de quatre ans.

Dans les départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ils sont inscrits encore plus durablement dans le dispositif : près de cinq sur dix.

■ La moitié des allocataires bénéficiaires du RSA activité seul déclare travailler moins d'un mi-temps

Parmi les 35 600 allocataires bénéficiaires du RSA activité (activité seul, socle et activité) ayant déclaré leur temps de travail dans les déclarations trimestrielles de ressources, près de 2/3 ont indiqué un nombre d'heures travaillées inférieures à un mi-temps, soit moins de 78 heures mensuelles. Plus de la moitié des allocataires bénéficiaires du RSA activité seul et 94 % des allocataires du RSA socle et activité déclarent avoir travaillé moins d'un mi-temps (cf. figure 4). Le temps très partiel, 20 heures au plus en moyenne par mois, concerne près de la moitié des allocataires du RSA socle et activité.

Figure 4 : Répartition des allocataires du RSA activité selon le nombre d'heures travaillées



Source : Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France, mars 2012
Lecture : Fin mars 2012, parmi les allocataires du RSA activité seul ayant déclaré leurs heures de travail, 8,3 % ont travaillé moins de 21 heures dans le mois.

Définition :

■ *Le Revenu de Solidarité Active (RSA)*

Le revenu de solidarité active a été créé par la loi du 1er décembre 2008 et mis en place en juin 2009. C'est une prestation dégressive co-financée par le Département et l'Etat. La part financée par le Département est appelée « RSA socle », la part financée par l'Etat, « RSA activité ».

Le RSA complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Il est attribué à un foyer remplissant certaines conditions administratives (déclaration de ressources, fiches de paie) et dont les revenus sont inférieurs à un plafond qui dépend de sa configuration familiale et de sa situation vis-à-vis du marché du travail. Le montant du RSA correspond à la différence entre le montant maximal de RSA (montant forfaitaire + 62 % des revenus d'activité du foyer) et les ressources incluant le

forfait d'aide au logement (les aides au logement sont prises en compte de façon forfaitaire selon la composition du foyer).

Le RSA remplace le revenu minimum d'insertion, l'allocation de parent isolé et les mécanismes d'intéressement à la reprise d'activité pour ces bénéficiaires mais de façon pérenne, le volet RSA activité seul s'adresse à de nouveaux bénéficiaires, les travailleurs pauvres.

Le RSA majoré, qui s'est substitué à l'allocation de parent isolé (API) à partir de juin 2009, s'adresse aux personnes seules assumant la charge d'un enfant né ou à naître.

Au 1er septembre 2010, le dispositif du RSA a été élargi aux jeunes actifs âgés de 18 à 25 ans sans enfant à charge, sous condition préalable d'activité professionnelle.

Montants forfaitaires selon la situation familiale et le nombre d'enfants au 1er janvier 2012

Nombre d'enfant(s)	Vous vivez seul	Vous vivez en couple
0	475 €	712 €
1	712 €	855 €
2	855 €	997 €
Par enfant en plus	190 €	190 €

Pour en savoir plus :

- Bilan de l'année 2011 : les allocataires du Revenu de Solidarité Active en Ile-de-France, fin décembre 2011 - Tableau de bord trimestriel n° 9 - avril 2012 - Bulletin d'Information des CAF en Ile-de-France.

- Entre 1999 et 2010 : le nombre d'allocataires du RMI puis du RSA a augmenté en Ile-de-France - Bulletin d'Information des CAF en Ile-de-France n° 4 - mai 2012.

- Cazain S. et Siguret I. , 2012, Les allocataires du RSA fin mars 2012, l'e-ssentiel n°123, Publication électronique de la Caisse nationale des Allocations familiales.